

# NOUVELLES DE L'APRUM

## NOUVELLES du 15 juin 2001

LETTRE DU 15 JUIN 2001

Chère collègue, cher collègue,

L'arrivée imminente du solstice d'été ne manque pas de susciter, chez l'homme de ce nouveau millénaire, des réactions et des sentiments bien particuliers. à maints égards, il en a été de même chez ses devanciers tant ceux dont l'histoire a retenu le souvenir que ceux que l'archéologie fait découvrir. Tout cela tient, à n'en pas douter, à l'exubérance même de la vie mystère dont nous sommes partie prenante qui s'épanouit ces jours-ci après s'être plus ou moins terrée au cours des mois précédents.

Le fait de savoir que l'horizon de l'avenir, tel une peau de chagrin, se rétrécit avec le temps et avec l'usage qu'on en fait nous amène à chérir tout particulièrement chaque instant et à en savourer toutes les manifestations : odeurs, couleurs, amitié, chaleur humaine?

Allo ! Allo ! Quelles nouvelles ?

Tout d'abord rassurez-vous ! Il n'y a pas le feu aux bâtiments. Au surplus, d'heureux événements sont survenus qu'il importe de signaler.

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 5 juin dernier, au cours de la réunion générale annuelle de l'Association, près de 50 collègues se sont plu (du pur Pivot !) à recevoir des informations relatives aux dossiers qui leur sont chers. Voici, en trois mots, ce qu'il convient de retenir présentement.

Les fonds du Régime de rentes de l'Université (RRUM) ont connu un rendement satisfaisant (dans les circonstances) de 10%.

En matière d'assurance-santé, on constate que la prime continue d'augmenter sous les pressions combinées de la consommation et du coût des médicaments. N'y aurait-il pas là, au surplus et sans qu'on n'y prenne garde, le coût social d'une longévité qu'on se plaît à bénir par ailleurs.

Une étude est enclenchée pour préciser les retombées, pour les professeurs retraités, des avantages consentis aux membres du SGPUM en matière d'outillage informatique. Une section importante de cette missive traite de ce sujet.

On prévoit l'éventuelle récupération des montants issus de la démutualisation (que j'aime cette langue capable de digérer un mot aussi rébarbatif !) de la compagnie

Industrielle-Alliance laquelle détient la police d'assurance-vie couvrant le personnel de l'Université y compris les personnes retraitées. J'y reviendrai à l'automne.

Le Trésorier a présenté son rapport pour l'exercice 2000-2001 lequel fait ressortir la bonne santé financière de l'APRUM. La conséquence : la cotisation annuelle demeure à 30 \$ pour le prochain exercice.

## **RÉCEPTION ANNUELLE**

La réception annuelle qui a suivi l'Assemblée générale a permis aux collègues (plus de 70 personnes) de rétablir de précieux contacts lesquels sont d'autant plus précieux que les aléas de la vie ne les favorisent guère. Au cours de la soirée, on a noté la présence de deux nonagénaires encore confortables dans leur peau et celles de « jeunes » collègues qui viennent tout juste de prendre leur retraite et qui ont bien apprécié l'occasion de retrouver leurs devanciers dans la carrière.

## **LES GRANDS DOSSIERS DE L'APRUM**

À ce stade-ci, seul le dossier des ordinateurs pour les profs retiendra mon attention (peut-être même la vôtre ?). Il s'agit d'un dossier dont les éléments découlent d'une disposition majeure de la convention collective intervenue entre l'Université et le Syndicat général des professeurs (SGPUM) en vertu de laquelle l'Université s'engage à fournir un ordinateur aux professeurs en exercice.

Cette disposition, d'ordre général, a entraîné la détermination des paramètres nécessaires à son implantation dans la réalité. Pour les fins qui nous concernent directement, deux paramètres sont en cause : d'une part, l'outillage électronique proprement dit (ordinateur, écran, imprimante, ?) et, d'autre part, les logiciels requis pour l'exécution des tâches. Examinons chaque paramètre séparément.

## **LES ORDINATEURS POUR LES PROFESSEURS EN EXERCICE**

D'entrée de jeu, les parties ont convenu que les professeurs peuvent opter pour la technologie APPLE ou pour la technologie PC. De plus, il a été accepté que les professeurs ont le choix entre un modèle de table et un modèle « portable ». Dans le cas de la technologie PC, l'Université a procédé à des appels d'offres en vue de retenir, comme interlocuteur privilégié, le « fabricant » qui présenterait les meilleurs conditions dans les circonstances. Dans ce contexte, la firme Hewlett-Packard a été retenue.

Suite à des échanges entre l'Université, les deux fabricants (APPLE et Hewlett-Packard) et INSO, le revendeur attitré de l'établissement, six (6) modèles ont été retenus pour constituer la palette à partir de laquelle chaque professeur doit effectuer son choix. Sans aller dans les détails à ce stade-ci, voici ce dont il s'agit.

Technologie APPLE : un modèle de table ou un portable.

Technologie PC (propositions de Hewlett-Packard).

Un modèle de table (dit de base) ou un portable.

Un modèle de table plus complet ou un portable plus performant.

Les détails relatifs à cet ensemble de six ordinateurs (prix, caractéristiques, ?) vous sont accessibles sur le site de Micro 2200 (<http://www.micro2200.ca/>) via la fenêtre liste de prix et sa composante liste des ordinateurs.

### Les logiciels

L'Université a négocié des ententes avec les fournisseurs en vertu desquelles les licences institutionnelles qui en résultent deviennent accessibles aux membres du SGPUM.

Qu'en est-il pour les membres de l'APRUM ?

#### Cas des ordinateurs

Il tombe sous le sens que l'Université ne financera pas l'acquisition d'un ordinateur par une personne retraitée. Toutefois, la palette des ordinateurs mentionnés plus haut demeure accessible aux retraités à des coûts qui correspondent, à une faible marge près, à ceux consentis à l'Université pour l'achat des ordinateurs qu'elle met à la disposition des membres de son corps professoral, il faut signaler que les modèles en question sont assortis d'un contrat de service de trois ans, pièces et main-d'œuvre en atelier.

Les professeurs retraités n'ont pas à confiner leur choix à la liste des appareils mentionnés plus haut. Il leur est donc loisible d'opter pour des appareils moins coûteux ou des appareils disposant de caractéristiques plus appropriées à leurs besoins.

On peut conclure de ce qui précède que, en matière d'ordinateurs, un parallélisme convenable existe entre la situation faite aux professeurs en exercice et celle de leurs collègues retraités.

### **CAS DES LOGICIELS**

Les licences institutionnelles que l'Université détient, de par le libellé même des contrats qui lient les parties, ne peuvent être utilisées que par les membres de SGPUM. Il en découle que les professeurs retraités n'y ont pas accès et qu'ils doivent personnellement défrayer le coût d'acquisition des logiciels nécessaires à leurs travaux.

Cette situation de fait n'est certes pas conforme à l'esprit du texte adopté par le Comité exécutif de l'Université (20 juin 1995) à l'effet que les professeurs retraités ont accès, dans les mêmes conditions (mutatis mutandis) que leurs collègues encore actifs, aux services généraux de l'Université. Conséquemment, le Comité de l'APRUM s'est mis à l'œuvre pour définir avec les autorités compétentes les modalités selon lesquelles la présente situation pourrait être modifiée dans les meilleurs délais. Vous en aurez des échos dans les mois qui viennent.

Où obtenir plus d'information ?

Micro 2200, le revendeur attitré de l'Université, dont les coordonnées apparaissent ci-après, peut fournir l'information désirée tant pour les ordinateurs et les périphériques que pour les logiciels.

3200 Jean-Brillant, bureau B-2200

(514) 343-2313

<http://www.micro2200.ca>

APRUM.

au secrétariat : (514) 343-7635

sur le site web de l'APRUM : [www.aprum.umontreal.ca](http://www.aprum.umontreal.ca)

## **NOS DISPARUS**

Le temps qui passe continue inexorablement de faire son œuvre. Faisant fi de nos objections de principe, il provoque des départs qui touchent à la fibre même des liens qui nous unissent. Qu'en a-t-il été au cours des dernières semaines ?

Tout d'abord, je rappelle que notre collègue Gabrielle Cantin de la Faculté des sciences de l'éducation est décédée subitement le 1<sup>er</sup> mai dernier à l'âge de 73 ans. Intéressée très tôt dans sa vie par l'enseignement, et après avoir acquis une solide formation pédagogique, Gabrielle Cantin participe à l'enseignement dans l'un ou l'autre des établissements connus sous le nom d'école normale tout en poursuivant des études en andragogie à l'Université de Montréal. Elle y obtient successivement une maîtrise en 1970 puis un doctorat en 1974.

Tablant sur l'ampleur et la qualité de l'expérience de Madame Cantin et sur sa formation en andragogie, la Faculté des sciences de l'éducation s'assure de ses services et lui confie des tâches professorales dans sa section « andragogie » devenue, depuis, le Département de psychoéducation et d'andragogie. Elle s'y dévoue avec zèle et compétence encadrant de nombreux étudiants aux cycles supérieurs. Les témoignages de satisfaction de ses étudiants se sont concrétisés éloquemment par la création du fonds Gabrielle-Cantin destiné à venir en aide aux étudiants et étudiantes de la Faculté. Elle a certes joué un rôle de qualité au cours de l'époque charnière que la Faculté a traversée dans les années '70. Qu'elle en soit sincèrement remerciée.

Sur les entrefaites, soit le 30 avril 2001, décédait le collègue Laval Létourneau de la Faculté de théologie à l'âge de 67 ans. Après avoir obtenu une licence en théologie à l'Institut catholique de Paris en 1962, il y poursuit des travaux sous la direction du

réputé théologien Jean Daniélou qui le conduisent au doctorat en sciences théologiques.

Revenu à Montréal, il entreprend une carrière professorale à la Faculté de théologie. Tout en participant à l'enseignement, (cours de morale et de christologie, notamment), il accepte des responsabilités de type administratif. On le retrouve successivement secrétaire puis vice-doyen au cours de la période 1978 à 1983. En 1983, l'Université lui confie le poste de doyen qu'il occupe jusqu'en 1987, pour un premier mandat, et de 1987-1993 pour un second mandat. Tout au long de sa carrière, il n'a cessé d'apporter le meilleur de lui-même à ses étudiants lesquels en garderont un souvenir reconnaissant. Mission accomplie.

Plus récemment, soit le 18 mai dernier, Marcel de Grandpré, de la Faculté des sciences de l'éducation, nous quittait à l'âge de 84 ans après avoir consacré sa carrière à la promotion de la pédagogie comme outil majeur de la formation des enseignants. à la fin de ses études classiques, il s'engage tout d'abord dans le secteur de la théologie où il obtient successivement un baccalauréat et une licence. Puis il explore de nouveaux horizons : la pédagogie (B. Péd. en 1943) et la psychologie (L. Psy. en 1948). Sa formation et ses intérêts personnels l'amènent à prendre une part active aux activités de l'école normale secondaire à la fois comme enseignant et comme directeur. Cet établissement, affilié à l'Université de Montréal, deviendra composante importante de la Faculté des sciences de l'éducation lors de sa création, ce qui permet à Marcel de Grandpré de se déployer sur une plus importante tribune.

Par sa participation remarquée aux activités des organismes nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine de la pédagogie et par ses propres travaux, Marcel de Grandpré a joué un rôle qu'il importe de signaler. Il a été un précurseur et un artisan du développement de la pédagogie en terre universitaire. Il conviendra certes que l'on en garde un excellent souvenir.

#### **ET LA VIE CONTINUE**

Les activités sociales de l'APRUM seront en veilleuse au cours des mois qui viennent. Elles reprendront cependant dès l'automne, notamment sous la forme des déjeuners du troisième jeudi du mois à 12:00 au restaurant Chez Lévêque, 1030 rue Laurier ouest. Notez déjà, pour le premier trimestre, les dates suivantes : 20 septembre, 18 octobre et 15 novembre.

La cotisation (30 \$) pour l'exercice 2001-2002 est maintenant exigible. Faites-vous un honneur de conserver votre statut de membre en règle.

La boîte vocale du secrétariat de l'APRUM (514) 343-7635 vous est toujours disponible. Je verrai à ce que les suites appropriées soient données à vos appels.

Je vous salue bien chaleureusement.

Jacques St-Pierre  
Président  
JSP/fsp